

**Michel Martin**

**Recension d'un ouvrage  
de Jean-Pierre Dobler**

***(Boissy-le-Sec, une commune entre Beauce et Hurepoix)***



**Première édition :**

***Les Cahiers d'Étampes-Histoire* 5 (2003), pp. 77-78**

**Réédition numérique avec l'aimable autorisation de l'auteur :**

***Le Corpus Étampois*, août 2018**

*Boissy-le-Sec, une commune entre Beauce et Hurepoix*, par Jean-Pierre Dobler, Millau, Écomar, 2002, 219 p.

La monographie communale attire toujours le chercheur en histoire locale, qui trouve grâce à elle le moyen de faire la synthèse d'années de travaux. Contrairement à l'idée reçue, c'est un genre difficile qui exige bonne connaissance du terroir, fréquentation assidue des archives et rigueur méthodologique ; toutes choses qui anime Jean-Pierre Dobler. L'ouvrage qu'il a publié récemment contient une solide introduction, dans laquelle il justifie son entreprise et sa démarche. Après avoir souligné le cadre naturel, l'auteur présente un panorama détaillé de l'histoire de Boissy (« Le cours de l'histoire »), mais revient curieusement en arrière pour insister sur « Le terroir et la voirie », que l'on aurait logique-

ment attendu à la suite de l'étude du cadre naturel. La partie « Morphologie urbaine et bâti », est l'occasion d'aborder les différentes entités (le bourg et les hameaux du Rotoir et de Venant) ; un chapitre (« Patrimoine et culture ») regroupe « petit patrimoine », l'église paroissiale, le château et l'église communale ; enfin une dernière partie nous présente Boissy-le-Sec « à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle ». Au total, il s'agit d'un travail de très bonne tenue et, il faut le souligner, parfaitement rédigé, donc d'une lecture agréable.

Il faut également féliciter l'auteur d'avoir replacé avec précision le terroir dans son contexte naturel. L'analyse des documents médiévaux a permis d'établir que ce finage, présenté souvent comme le fief des descendants d'Eudes le Maire, était en fait partagé entre plusieurs seigneurs féodaux, la plus grande partie revenant au roi lui-même jusqu'en 1216. L'auteur tient pour légendaire la généalogie des Chartier ou des Le Maire pour le XII<sup>e</sup> et le début du XIII<sup>e</sup> siècle, et il a raison car les prénoms de ces personnages, Alain, Casimir, etc., sont inconnus parmi les prénoms masculins régionaux répertoriés pour cette époque<sup>1</sup>. En revanche le pèlerinage qui a donné lieu à la franchise de Châlo-Saint-Mars est probablement authentique<sup>2</sup>. L'auteur fournit aussi une analyse critique des différentes lignées de seigneurs féodaux qui se sont succédées sur le fief principal. Les Chartier n'y sont pas attestés et ne peuvent avoir été que les titulaires d'un fief mineur, tout au plus entre 1250 et 1350<sup>3</sup>. Le chanoine de Chartres Geoffroy de Boissy, mort en 1354 et fondateur du collège de

<sup>1</sup> Ce répertoire en cours d'élaboration comporte déjà 3500 prénoms.

<sup>2</sup> Sa suppression sous Henri IV repose probablement sur le fait que la trésorerie royale dominait l'arithmétique. On peut calculer alors que ce privilège aurait permis à tous les habitants de l'hexagone d'échapper aux taxes royales vers le début du xxe siècle.

<sup>3</sup> Plus probablement entre la fin du xiii<sup>e</sup> et le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle.

Boissy à Paris, semble le dernier Chartier seigneur d'un fief de Boissy.

C'est en 1216, que Gautier de Nanteau, apparenté à la famille de Nemours a acquis le fief principal du roi. Dès les années 1240 ce fief est peut-être sorti de la lignée. Quoi qu'il en soit les féodaux attestés sont des proches de la famille royale et ils contractent des alliances brillantes par mariage. Avec le passage du fief entre les mains des Paviot, à l'aube de la guerre de Cent ans, la situation ne change guère. Certains, hommes de confiance, assument de lourdes charges au XV<sup>e</sup> siècle, et périssent même au combat. Par la suite les Paviot n'ont plus de grandes responsabilités et, au XVII<sup>e</sup> siècle, font surtout figure de gentilshommes campagnards. Certains petits fiefs échappent alors à la famille. Les alliances matrimoniales et l'identité des nouveaux seigneurs féodaux témoignent des mutations sociales qui interviennent : on voit en effet apparaître des bourgeois enrichis et noblis. Enfin, en 1702, le fief est vendu.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, des châtelains d'origine bourgeoise transforment le château qui perd son caractère de forteresse médiévale. Jean-Baptiste Couturier, récent acquéreur du château, n'échappe pas à la guillotine en 1794. Ancien fermier général, il n'avait guère de pitié à attendre. Par la suite l'histoire de la commune suit les vicissitudes du pays et de la région, une certaine expansion démographique résulte sans doute des progrès de l'agriculture, avant la baisse provoquée par l'exode rural.

En fait, pendant 900 ans Boissy-le-Sec ne se distingue guère des autres communes

rurales de la région qui se trouvaient entre les mains de seigneurs laïques. Comme pour Châlo-Saint-Mars, la franchise obtenue par Eudes le Maire constitue la particularité la plus frappante de Boissy-le-Sec.

Le désir, peut-être inconscient, de magnifier l'importance du site est souvent perceptible. Or, une telle démarche peut conduire à des analyses et à des déductions inexactes, comme en témoigne la partie consacrée à la période gallo-romaine. La présence gallo-romaine implique une cadastration et un réseau de chemins, mais le réseau et les chemins proposés comme antiques ne se rattachent pas au système cadastral et routier régional. Certes, l'axe d'un linéament de cadastration antique traverse la commune, mais à 300 m à l'ouest du centre du bourg. La voie « vicinale Allaines-Massy » proposée par l'auteur ne correspond pas à cet axe et, d'après les plans figurés (p. 113 et 128), elle ne commande pas la cadastration antique postulée<sup>4</sup>. L'absence de vestiges archéologiques ne permet pas non plus d'envisager la présence d'une agglomération secondaire à l'emplacement du bourg<sup>5</sup>. L'emploi du néologisme « vicus gaulois » est d'autant plus regrettable que la présence de l'Âge du Fer n'est pas démontrée. Rappelons que l'étude des cadastrations anciennes se fonde sur les données de terrain et les plans proposés doivent s'intégrer sans incohérence dans le système cadastral régional pour être acceptables.

L'année 1339 est présentée, en s'appuyant sur un acte cité dans l'ouvrage de Maxime de Montrond, comme étant la plus ancienne mention de la forte-

resse locale. Or cette date paraît erronée ; il semble s'agir d'après Maxime de Montrond de l'aveu de Jean Paviot<sup>6</sup>, daté en fait de 1349. Boissy-le-Sec ne peut commander une voie stratégique en 1339, puisque les possessions anglaises continentales se trouvent alors en Guyenne, soit à 500 kilomètres de là. Dix ans plus tard, après la chevauchée anglaise qui se termine par la défaite de Crécy en 1346, le danger sera bien réel.

Les sources médiévales sont peu nombreuses ; aussi ne voit-on guère vivre les villageois avant le XVI<sup>e</sup> siècle. Mais les sources sont-elles si rares pendant les deux siècles suivants pour qu'ils n'apparaissent guère plus ? Certains lecteurs regretteront aussi l'absence totale d'évocation des pratiques coutumières. Les anciens sont-ils si jeunes à Boissy-le-Sec pour qu'il n'en demeure aucun souvenir ? L'enquête orale aurait peut-être apporté là des compléments utiles à la reconstitution d'une mentalité rurale qui a beaucoup évolué au cours des cinquante dernières années.

En résumé il s'agit, malgré quelques points discutables, d'une bonne étude, bien documentée, qui enrichit réellement la connaissance de l'espace régional.

Michel Martin

<sup>4</sup> Ou la voie vicinale est romaine et dans ce cas la cadastration ne l'est pas et réciproquement, ou ni l'une ni l'autre ne sont antiques. D'ailleurs cette prétendue voie est oblique par rapport à la cadastration antique réelle.

<sup>5</sup> Les différents travaux entrepris dans les villages ou villes actuels bâtis sur des sites gallo-romains importants ont démontré cette présence depuis longtemps et l'emploi des termes *cardo* et *decumanus* est inadapté en contexte rural, sauf pour des axes de cadastration majeurs (à l'échelle d'une grande région), ce qui n'est pas le cas ici.

<sup>6</sup> Maxime de Montrond, contrairement à son habitude, ne cite pas de source.